

Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les handicapés mentaux pratiquement éducatibles ou fortement handicapés nés entre 1951 et 1970 qui ne seraient pas encore suivis par un service social peuvent être annoncés à Pro Infirmis, Molière 2, 2800 Delémont, tél. 066 22 20 70. Grâce à la collaboration du public, le groupe de travail espère arriver à cerner au plus près les besoins de notre région afin que ces enfants puissent bénéficier d'une éducation appropriée.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1972

Le comité de l'ADIJ a fixé l'assemblée générale annuelle au samedi 13 mai 1972, à Moutier.

Mémento 1972

Voulez-vous des renseignements précis sur nos autorités fédérales, cantonales et de district ?

Le mémento 1972 vient de sortir de presse. Il vous fournira tous ces renseignements en vous indiquant notamment quels sont les représentants jurassiens sur le plan cantonal et fédéral et les fonctionnaires supérieurs de nos districts.

Le mémento 1972 s'obtient au Secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier, pour le prix de 30 centimes.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les principaux facteurs de renchérissement en 1971. — Sur les neuf principaux groupes de marchandises pris en considération par l'indice des prix à la consommation, huit ont connu un renchérissement plus accentué en 1971. Le groupe « chauffage et éclairage » est le seul à enregistrer, à fin décembre 1971, un niveau des prix plus bas qu'une année auparavant, ramenant ainsi la hausse globale des autres de 6,8 % à 6,6 % (— 0,2 %). La hausse de l'indice général découle en particulier de l'évolution des prix des « produits alimentaires » qui ont contribué à la hausse pour une part de 30 % contre 28 % en 1970. L'alimentation devient ainsi le principal facteur de renchérissement et remplace le groupe « loyer » qui était arrivé en tête en 1970 en participant pour 28 % à la hausse générale. Avec 29 % en 1971, l'influence de la hausse des loyers sur l'indice général ne varie guère. En revanche, à côté de la part croissante prise par le renchérissement des produits alimentaires dans la hausse de l'indice général, on note que celle de la « santé et des soins personnels » a passé de 6 à 12 %, celle du groupe « transports » de 2 à 9 %, et celle de « l'habillement » de 10 à 12 %. Le